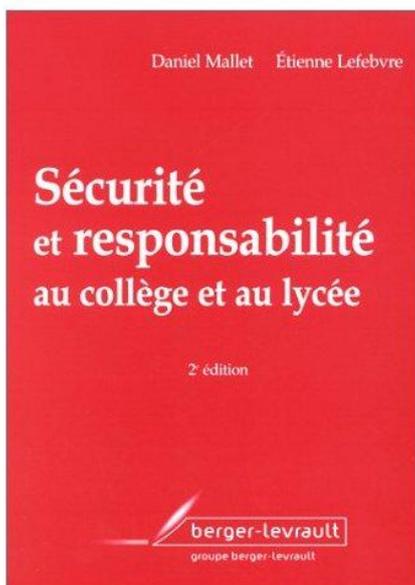


## Sécurité et responsabilité au collège et au lycée

L'actualité met quotidiennement en évidence la complexité de la sécurité et la rigueur de la responsabilité au collège et au lycée. Des phénomènes, permanents ou en aggravation, telle la violence dans la vie scolaire et dans la vie sociale, ou exceptionnels, comme une explosion dans une usine chimique, rendent encore plus nécessaire une connaissance précise et réelle des conditions de la sécurité afin d'être en mesure d'assumer pleinement ses responsabilités, qui évoluent avec la législation et la jurisprudence.

Comment « faire sûr » ? « agir sûr » ? « vivre sûr » ?



La sécurité est le fruit, et la condition, d'un comportement intelligent de celui qui en est responsable à quelque titre que ce soit. Elle implique une démarche positive exigeant la plus scrupuleuse application pour éviter le danger et y faire face. L'intelligence dans la sécurité, c'est la connaissance exacte autant des risques que de la responsabilité.

S'appuyant sur la réglementation en vigueur et sur leur expérience, les auteurs font ici un bilan exhaustif.

Acteurs au sein de l'établissement (proviseurs et principaux, enseignants, parents d'élèves ...), agents des services administratifs (équipement, environnement ...), élus ou responsables locaux, juridictions : chacun pourra comprendre et mesurer les risques en connaissant tant les fondements que les sanctions de la responsabilité.

### **L'auteur vu par l'éditeur**

Daniel Mallet, ancien élève de l'ENA, est inspecteur général honoraire de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche. Il collabora à la création de l'Observatoire national de la sécurité des établissements. Il fut directeur de l'Union des groupements d'achats publics. Il exerça des fonctions au ministère de l'Équipement et fut également magistrat municipal.

Étienne Lefebvre, inspecteur d'académie honoraire, a notamment exercé les fonctions de directeur des services départementaux de l'Éducation nationale en Saône et Loire, Seine-Maritime, Pas de Calais et Isère.